

Les six derniers mois ont été difficiles. Avec l'aide et la participation du personnel, nous avons cerné les changements qui s'imposent si l'on veut que le Ministère continue de fonctionner efficacement malgré les contraintes imposées, et soit mieux équipé pour faire face aux priorités à venir.

MISE EN OEUVRE

Nous voilà maintenant à l'étape de la mise en oeuvre (voir annexe E). Certaines des décisions découlant de l'Examen ministériel, particulièrement celles qui concernent directement les ressources, entreront en vigueur cet été. La plupart peuvent être mises à exécution d'ici le milieu de 1991. Les changements stratégiques à plus long terme (surtout dans les domaines du personnel, de la réforme administrative et de la délégation des pouvoirs) prendront plus de temps à mettre en oeuvre. Nous devons poursuivre nos objectifs de façon constante.

Au cours de la première année, une équipe spéciale relevant du Groupe des sous-secrétaires sera constituée pour gérer et coordonner la phase de mise en oeuvre. En collaboration avec les gestionnaires touchés, l'équipe préparera un plan assorti d'un échéancier. À partir du milieu de 1991, on reviendra aux mécanismes et processus normaux du Ministère, le Comité de gestion s'occupant d'appliquer les décisions de l'Examen.